



## Annexe 1i – Descriptif de la prestation

### **Prestation: suivi socio-pédagogique dans le cadre du placement chez des parents nourriciers en cas d'interventions de crise (PPP Intervention de crise)**

**Catalogue de prestations:**

**Aides éducatives complémentaires de type ambulatoire liées au domaine résidentiel**

**Groupe de prestations:**

**Prestations fournies dans le cadre du placement chez des parents nourriciers**

**Description de la prestation:**

Les parents d'accueil et l'enfant placée ou placé bénéficient d'un soutien et d'un suivi dans le cadre du placement en cas de crise. La prestation intègre le recrutement et la qualification des parents d'accueil. Le suivi professionnel comprend les aspects suivants:

- traitement de problèmes d'ordre pédagogique et propres au développement;
- gestion rapide de situations de crise;
- soutien apporté dans le cadre de la relation avec les parents et le milieu d'origine;
- soutien apporté à la recherche d'une solution subséquente adéquate;
- soutien apporté à la coordination des aides et à la gestion des questions administratives.

**Objectifs supérieurs:**

Il convient de rassurer et de stabiliser l'enfant qui a vécu des événements de crise. Le suivi apporte un soutien à la prise en charge de l'enfant et assure un développement aussi positif que possible. Le travail avec les parents et le milieu d'origine ainsi que, le cas échéant, la coordination de plusieurs systèmes de soutien contribuent à un retour de l'enfant dans sa famille d'origine ou à une solution subséquente adéquate.

**Étendue de la prestation:**

Le suivi de l'accueil en cas de crise dure généralement jusqu'à douze semaines et prend fin, au plus tard, après six mois.

**Destinataires de la prestation:**

Parents d'accueil prenant en charge des enfants en situation de crise et des enfants qui, pour l'instant, ne peuvent pas être encadrés de manière adéquate dans leur famille d'origine.

*Les objectifs de la prestation sont contraignants.*

**Objectif 1 de la prestation:**

Les enfants peuvent être placées ou placés dans des familles d'accueil adéquates lors d'interventions de crise.

**Objectif 2 de la prestation:**

Le mandat du service de placement consistant à assurer un suivi est concrétisé avec les parents d'accueil quant à son contenu, à sa forme et à son étendue, l'enfant étant intégrée ou intégré d'une manière adaptée à son âge. Les objectifs sont fixés et les rôles des différentes actrices et acteurs sont clarifiés.

**Objectif 3 de la prestation:**

Les parents d'accueil bénéficient d'un soutien et d'un suivi pour accomplir leurs tâches, conformément au contrat de placement, pour répondre à un besoin particulier de l'enfant mais aussi pour entretenir des relations avec les parents de l'enfant et son milieu d'origine.

**Objectif 4 de la prestation:**

L'enfant placée ou placé est intégré au suivi du placement et peut exprimer ses préoccupations.

**Objectif 5 de la prestation:**

Les parents d'accueil sont soutenus en permanence lors de situations de crise.

**Objectif 6 de la prestation:**

Les parents et le milieu d'origine sont intégrés de manière adéquate au déroulement du placement.

**Objectif 7 de la prestation:**

Après avoir quitté, de manière planifiée, les parents d'accueil, l'enfant retourne dans sa famille d'origine ou est intégrée ou intégré à un environnement adéquat et stimulant.